

1)

<b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>DU 4 SEPTEMBRE 2018</b>
--

Étaient présents: MR SCHOETTL MAIRE, MRS LECLERCQ, TALFUMIERE ADJOINTS, MATEESCU, LABURTHE, PANIGADA

MESDAMES, ALAZARD, BOUCHER, REVERET, WEGNEZ, FARDEAU, FICAT, POUPART, GAUTHIER

Absents : MR GOUALIN

La séance est ouverte à 20 h 45 heures

Secrétaire de séance : Mme GAUTHIER

### **Lecture du compte-rendu du conseil du 3 juillet 2018**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

### **DELIBERATIONS PRISES A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL**

→ En cas de vente et dans le cadre du droit de préemption urbain, le conseil municipal a voté une délibération pour l'éventuelle acquisition de la maison située 2 place de l'église. Au regard de sa superficie, les services administratifs de la mairie pourraient y être déplacés, et un point multi services pourrait y être installé.

→ Renouvellement du contrat avec la société S.E.N.E.T qui est en charge de l'entretien de la voirie.

→ Sollicitation d'aide financière auprès de l'agence de l'eau Seine Normandie pour l'aménagement et la végétalisation du cimetière.

→ Autorisation à monsieur le maire de pourvoir par voie contractuelle à l'absence prévue d'un agent

### **URBANISME :**

→ Permis d'aménager pour la division de terrain de Monsieur Navarro 9 rue du grand cèdre → **accordé**

→ Permis de construire Mr et Mme Cauet 10 place de la croix verte → **incomplet**

→ Permis de construire Mr et Mme Bernier 14 place de la croix verte → **incomplet**

→ Transfert de permis de construire de Mr et Mme Ribeiro à Mr Ptak (rue de la vallée bergeotte)

→ Déclaration préalable de Mr Huberdeau pour une pose de clôture → **refusé par les architectes des bâtiments de France**

2)

Monsieur Leclercq informe le conseil que suite à la réunion qui a eu lieu dernièrement en mairie avec Mr Leroy, la commune est toujours en attente du dépôt d'une déclaration préalable de travaux concernant le mur de clôture qui devait être déplacé début septembre. De même qu'aucune réponse n'a été apportée au sujet de la bande d'alignement.

Madame poupart conseillère municipale, demande si pour la construction d'un abri bois de moins de 20 m<sup>2</sup> il est obligatoire de déposer une déclaration préalable en mairie. Monsieur Leclercq adjoint à l'urbanisme répond positivement à cette question.

### **TRAVAUX :**

→ Les travaux de l'école ont été réalisés cet été comme il avait été convenu.

→ La deuxième campagne de rebouchage des nids –de- poule a été effectuée.

→ Il a été réalisé également des travaux au hangar du petit marché ainsi que des reprises de maçonnerie à l'entrée de la ferme et au monument aux morts.

→ La dalle des toilettes publiques prévues pour le parc animalier a été réalisée cet été.

→ L'assainissement de Janvry bourg doit débuter en janvier 2019, pour une durée de travaux d'environ 1 an à 1 an1/2.

→ Le tableau électrique du foyer des champs a été changé.

Suite aux cambriolages qui ont eu lieu cet été, l'éclairage public a été rallumé, non pas pour des raisons de sécurité mais pour permettre aux caméras une meilleure visibilité. Par la suite Les caméras seront équipées de radiateurs infrarouges pour assurer une meilleure visualisation de nuit. Suite à cet équipement l'éclairage public pourra être de nouveau éteint.

### **RESSOURCES HUMAINES :**

Le contrat de véronique Flamigny agent technique scolaire a été renouveler pour l'année 2018/2019.

### **CAISSE DES ECOLES**

→ La rentrée s'est bien passée.

→ 68 enfants sont inscrits : 20 enfants en maternelle, 27 enfants en CP/CE1/CE2 et 21 enfants en CM1 /CM2.

→ La classe découverte aura lieu comme prévu en Auvergne du 9 au 12 octobre.

→ Un nouvel arrêt pour le bus scolaire est prévu au domaine de Marivaux.

→ L'intervenante en anglais poursuit ses cours cette année dans le cadre des activités périscolaires. Par ailleurs, elle propose de donner des cours aux enfants qui sont entrés cette année au collège et au lycée. La commune accepte de prêter un local afin de faciliter cette initiative.

→ Cette année, Madame Audinot assurera l'étude les lundis et jeudis.

→ La fête de la pomme est programmée le 22 septembre, un ramassage anticipé avec l'école aura lieu le 11 septembre.

→ Reprise des cours de piscine tout le 1<sup>er</sup> semestre pour les enfants du CP au CM2.

→ Merci à Maryline qui grâce à sa profession d'hôtesse de l'air, a accepté d'emporter en Chine la tablette cassée de l'école, cela a permis de faire une belle économie de réparation.

3)

### **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL (CCAS)**

- La prochaine réunion aura lieu le 11 septembre.
- Cette année le repas de fin d'année aura lieu le 16 décembre.
- Signature de la convention tripartite pour le renouvellement du marché de téléassistance.
- Des idées sont actuellement à l'étude pour le prochain voyage, cela sera discuté lors de la réunion.
- La plantation des arbres est programmée pour le 10 novembre.

### **COMITE DES FETES**

- Cette année le bar de la plage a battu des records de fréquentation et d'adhésions (2800 adhésions). Il n'y a eu ni incidents ni problème à déplorer.
- Tout l'été, la ligue contre le cancer est venue sensibiliser et informer la population sur les dangers du soleil et a distribué des bobs, des crèmes solaires, des lunettes.
- La plage fermera dimanche 9 septembre après une prolongation d'une semaine.
- Il a été distribué plus de 1500 petits guides de la commune.

### **DIVERS**

- Concernant la révision de la liste électorale unique, Madame Isabelle Gauthier conseillère municipale se propose de représenter le conseil en assistant à la réunion qui aura lieu en préfecture.
  - Une étude des contrats orange est en cours dans le but de les réviser et ainsi alléger les factures.
  - La mairie recherche un agent recenseur, si une personne est intéressée, elle peut se renseigner en mairie et y poser sa candidature. La préfecture se charge d'assurer la formation.
  - Le préfet vient visiter la commune le lundi 10 septembre et le sous-préfet le 11 septembre.
  - Un projet d'implantation d'une maison de santé à Janvry est porté par des professionnels. Entre 10 et 12 professionnels de santé travaillent actuellement sur ce projet. En ce qui concerne le lieu de son implantation, la mairie pourrait vendre une partie d'un terrain communal ayant l'avantage d'avoir une accessibilité simplifiée. Ce projet pourrait voir le jour d'ici 1 an à 1 an ½.
- A ce sujet, les professionnels de santé intéressés peuvent déposer en mairie leur candidature, cette dernière les fera suivre aux porteurs du projet.
- Pour information, Madame Nadia Cartier infirmière libérale a ouvert son cabinet rue des Gâtines à Mulleron.
  - La préfecture s'étonne du fait que la commune n'ait pas cette année déposée des autorisations et des déclarations de cheptels de ruches. Aussi, Il est rappelé que les personnes possédant des ruches sont tenues de faire une déclaration en préfecture.
  - Des rats sont vus régulièrement sur la commune par des habitants. La société liée par contrat avec la commune passera prochainement procéder à une dératisation. Il est rappelé qu'en cas de besoin, des sachets de morts aux rats sont à disposition en mairie. Ils vous seront remis gratuitement.
  - Les candidatures arrivent nombreuses en mairie pour la reprise du Poney -club.

4)

→ Monsieur Leclercq 1<sup>er</sup> adjoint en charge de l'urbanisme, informe le conseil que la délibération prise lors du conseil du 9 avril dernier qui avait pour but l'augmentation de l'amende contre les dépôts sauvages, est désormais applicable car non refusé par le contrôle de légalité de la préfecture. Cette délibération a été envoyée à la gendarmerie de Limours.

→ A ce jour, les dépôts sauvages déposés sur la commune sont malheureusement toujours d'actualité, notamment sur la route de Marivaux, dans les airs de betteraves ou encore sur la route du hameau de la brosse et de celui de chante coq.

→ Le syndicat du SIREDOM en charge de la collecte du verre a récemment changé les bornes, elles sont beaucoup moins bruyantes, mais également plus fragiles. Celle du hameau de la brosse est cassée. Les habitants continuent néanmoins à déposer leurs verres autour de cette borne, cela commence à poser un problème. Le SIREDOM a été prévenu et doit intervenir prochainement afin de procéder au ramassage.

La séance est levée à 22h45

**Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 2 octobre à 20h45 à la mairie**